

Burundi : une occasion manquée de rendre la justice à Ernest Manirumva

@rib News, 25/05/2012 Burundi : Justice nâ€™a pas Â©tÂ© rendue Â© lâ€™issue du procÂ©s sur le meurtre d'un militant - Malgré nombreuses pistes sur l'assassinat d'Ernest Manirumva, lâ€™enquête nâ€™a pas Â©tÂ© Â© la hauteur d'Â©claration Conjointe 2012 La d'Â©cision rendue le 22 mai 2012 au terme du procÂ©s des personnes accusÂ©es d'Â©voir tué Ernest Manirumva, militant anticorruption burundais, a Â©tÂ© une occasion manquÂ©e de rendre la justice, ont regretté 20 organisations non gouvernementales burundaises et internationales aujourd'Â©hui dans une d'Â©claration conjointe. Ce rÂ©sultat est profondÂ©ment d'Â©cevant pour ceux qui se sont mobilisÂ©s afin que ses tueurs rendent des comptes, car des Â©lÃ©ments de preuve potentiellement importants nâ€™ont pas Â©tÂ© pris en considÃ©ration.

Ernest Manirumva enquÃ©tait sur plusieurs affaires sensibles au moment de son meurtre en 2009, notamment sur des allÃ©gations de corruption policiÃ©re de grande ampleur et d'Â©tats illÃ©gaux d'armes Â© feu par la police. Les d'Â©fenseurs des droits humains et les journalistes travaillent dans des conditions difficiles au Burundi et sont rÃ©guliÃ©rement harcelÃ©s et intimidÃ©s en raison de leurs activitÃ©s. Â© Le parquet a obstinÃ©ment ignorÃ© les appels lâ€™exhortant Â© enquÃ©ter sur des responsables des services de sÃ©curitÃ© et de la police nationale burundais susceptibles d'Â©voir Â©tÂ© impliquÃ©s dans le meurtre d'Ernest Manirumva Â©, a expliquÃ© Hassan Shire Sheikh, directeur exÃ©cutif du Â© Projet des D'Â©fenseurs des Droits Humains de l'Est et de la Corne de l'Afrique (EHAHRDP). Le 22Â© mai, le tribunal de grande instance de Bujumbura a condamnÃ© 14Â© personnes Â© de lourdes peines d'Â©mprisonnement pour le meurtre d'Ernest Manirumva. Selon les premiers comptes-rendus, huit individus ont Â©tÂ© condamnÃ©s Â© la prison Â© perpÃ©tuitÃ© pour lâ€™infraction d'Â© assassinat de M. Trois individus ont Â©tÂ© condamnÃ©s Â© 20 ans de prison pour lâ€™infraction de complicitÃ© Â© lâ€™assassinat, et trois autres condamnÃ©s Â© 10 ans de prison pour lâ€™infraction de manquements Â© la solidaritÃ© publique. AprÃ©s des lenteurs de procÃ©dure qui se sont soldÃ©es par un retard d'Â©un an et neuf mois, le procÂ©s s'Â©st conclu en trois jours, entre le 5 et le 11Â© avril. Le parquet nâ€™a pas pris en considÃ©ration certaines pistes et recommandations importantes provenant de rapports du Bureau fÃ©dÃ©ral d'enquÃ©tes (FBI) des Ã©tats-Unis, qui a apportÃ© son aide lors des investigations, et d'Â©une commission d'enquÃ©te Â©tablie par les autoritÃ©s burundaises. Ernest Manirumva, vice-prÃ©sident de lâ€™Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations Ã©conomiques (OLUCOME), une organisation de la sociÃ©tÃ© civile, et vice-prÃ©sident d'Â©un organisme officiel de rÃ©glementation des marchÃ©s publics, a Â©tÂ© retrouvÃ© poignardÃ© Â© mort devant son domicile, Â© Bujumbura, la capitale, le 9Â© avril 2009. Â© Depuis 2009, les autoritÃ©s burundaises ont laissÃ© la famille d'Â© Ernest Manirumva et la sociÃ©tÃ© civile burundaise dans le flou, Â© se demander si la lumiÃ©re sera jamais faite sur ce crime Â©, a constatÃ© Erwin van der Borgh, directeur du programme Afrique d'Â© Amnesty International. Â© Le jugement Â© rendu aujourd'Â©hui n'a permis de faire surgir la vÃ©ritÃ© et laisse des coupables prÃ©sumÃ©s en libertÃ©. Â© Le gouvernement burundais a Â©tabli des commissions d'enquÃ©te chargÃ©es de se pencher sur ce meurtre et a acceptÃ© la proposition du FBI d'Â©apporter son concours dans le cadre des investigations. Les deux premiÃ©res commissions ont Â©tÂ© critiquÃ©es par des organisations burundaises de la sociÃ©tÃ© civile qui leur reprochaient un manque d'indÃ©pendance et une certaine inaction. La troisiÃ©me commission s'Â©st montrÃ©e plus efficace et a permis plusieurs arrestations. Le rapport du FBI recommandait au gouvernement burundais de mener des enquÃ©tes supplÃ©mentaires, et notamment d'Â©interroger des personnes citÃ©es dans le rapport et de prÃ©lever des Ã©chantillons d'Â©ADN sur celles-ci. Â© Les autoritÃ©s judiciaires ont, Â© toutes les Â©tapes du procÃ©dure, fait fi des recommandations du FBI, et aucun des responsables de la police ou de lâ€™armÃ©e ne sont mentionnÃ©s dans le rapport du FBI nâ€™a fait l'objet d'Â©une seule enquÃ©te Â©, a d'Â©plorÃ© Pacifique Nininahazwe, d'Â©lÃ©guÃ© gÃ©nÃ©ral au renforcement de la sociÃ©tÃ© civile (FORSC). Le procÂ©s s'Â©st ouvert en juillet 2010 mais a Â©tÂ© reportÃ© Â© de nombreuses reprises. Le 15Â© juin 2011, le parquet a demandÃ© que lâ€™affaire fasse l'objet d'Â©enquÃ©tes plus poussÃ©es, sans prÃ©ciser pourquoi. Les avocats de la partie civile (la famille de la victime et lâ€™OLUCOME) ont demandÃ© que ces enquÃ©tes incluent des interrogatoires, des contre-interrogatoires, des vÃ©rifications de relevÃ©s tÃ©lÃ©phoniques, et des tests ADN concernant les personnes nommÃ©es dans les rapports du FBI et de la troisiÃ©me commission d'enquÃ©te. Neuf mois plus tard, quand les audiences publiques ont repris le 30Â© mars 2012, le tribunal a rejetÃ© la requÃ©te de la partie civile au motif que les d'Â©bats de fond devaient commencer le plus tÃ©t possible. Â© Certains auteurs continueront Â© bÃ©nÃ©ficier d'une immunitÃ© contre les poursuites Â© moins que toutes les pistes crÃ©dibles ne fassent l'objet d'Â©une enquÃ©te Â©, a d'Â©clarÃ© Mary Lawlor, Front Line Defenders. Â© AprÃ©s des annÃ©es de mobilisation, le rÃ©sultat obtenu aujourd'Â©hui est un sÃ©rieux revers pour la sociÃ©tÃ© civile. Â© Les avocats de la partie civile ont Â©galement demandÃ© au tribunal le 30Â© mars 2012 de d'Â©clarer des enregistrements et la transcription du tÃ©moignage d'Â©un policier recevable Â© titre de preuves. Gilbert Havyarimana, un ancien policier ayant dit avoir Â©tÂ© tÃ©moin du meurtre d'Ernest Manirumva, s'Â©st exprimÃ© sur les ondes de la Radio publique africaine, une station burundaise, en fÃ©vrier 2012. Il a notamment affirmÃ© que plusieurs membres des services de sÃ©curitÃ© Â©taient impliquÃ©s, ce qui pourrait disculper certains des accusÃ©s. Ayant perdu foi dans la procÃ©dure judiciaire, la partie civile a d'Â©clarÃ© qu'Â©elle ne demanderait pas de dommages et intÃ©rÃ©ts car le tribunal nâ€™avait pas examinÃ© l'Â©ensemble des Â©lÃ©ments de preuve disponibles. Â© En refusant les demandes de la partie civile, le tribunal a compromis son indÃ©pendance Â©, a estimÃ© Gabriel Rufyiri, PrÃ©sident de lâ€™Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Ã©conomiques. Â© Il reste impÃ©ratif que les autoritÃ©s enquÃ©tent sur toutes les pistes crÃ©dibles, mÃ©me si certaines sont d'Â©licites. Â© Plusieurs accusÃ©s ont Â©tÂ© illÃ©galement maintenus en d'Â©tention provisoire pendant prÃ©s de trois ans. Le tribunal nâ€™a pas procÃ©dÃ© au renouvellement de leur d'Â©tention provisoire tous les 30Â© jours ainsi que l'exige lâ€™article 75 du Code burundais de procÃ©dure pÃ©nale, et nâ€™a pas non plus notifiÃ© les suspects des charges retenues contre eux lorsqu'Â©ils ont Â©tÂ© arrÃ©tÃ©s. La d'Â©cision du tribunal a laissÃ© la sociÃ©tÃ© civile frustrÃ©e et d'Â©Ã©sue. Le meurtre d'Ernest Manirumva a eu un profond impact sur les militants et les a incitÃ©s Â© lancer la campagne Justice pour Ernest Manirumva en 2009. Â© Les militants continuent Â© faire l'objet de pressions constantes, et plusieurs ont Â©tÂ© visÃ©s par des actes d'Â©intimidation en raison de leur travail sur le cas Manirumva Â©, a d'Â©clarÃ© Souhayr Belhassen, prÃ©sidente de la FÃ©dÃ©ration internationale des ligues des droits de lâ€™homme. Certains membres d'Â©organisations de la sociÃ©tÃ© civile et journalistes ont publiquement condamnÃ© le meurtre d'Â© Ernest Manirumva et les d'Â©faillances des enquÃ©tes judiciaires sur cette affaire on

reçu des menaces. Pierre Claver Mbonimpa, président de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), et Gabriel Rufyiri, président de l'OLUCOME, ont été informés en mars 2010 que des agents de l'État prôvaient de tuer l'un d'eux en maquillant l'assassinat en accident de voiture. En novembre 2009, Pacifique Nininahazwe, dirigeant général du FORSC, a été averti qu'un complot d'assassinat se tramait contre les organisations de la société civile ont tenté de défilé sans autorisation à l'occasion du deuxième anniversaire de la mort d'Ernest Manirumva en avril 2011, deux manifestants, Gabriel Rufyiri et Claver Irambona, de l'OLUCOME, ont été appréhendés par David Nikiza, commissaire de la police de la région Ouest, qui fait partie des responsables des forces de sécurité cités dans le rapport du FBI. Ils ont été libérés quelques heures plus tard. Claver Irambona et Prudence Bararunyeretse, autre membre du personnel de l'OLUCOME, ont tous deux déclaré à des organisations de défense des droits humains avoir été victimes d'atteintes à leur sécurité en juillet 2011. Pierre Claver Mbonimpa et Gabriel Rufyiri ont été régulièrement convoqués par la justice en 2011, et souvent questionnés au sujet du dossier d'Ernest Manirumva. Des défenseurs des droits humains et journalistes du Burundi sont fréquemment convoqués par les autorités judiciaires en relation avec leur travail. Des personnes travaillant sur des questions sensibles ont par ailleurs signalé avoir reçu des SMS et des appels téléphoniques anonymes les menaçant. «Les autorités doivent faire preuve de soutien envers les défenseurs burundais des droits humains et s'engager en faveur de leur protection en rendant justice à la famille d'Ernest Manirumva et à l'OLUCOME», a conclu Gerald Staberock, secrétaire général de l'Organisation mondiale contre la torture. Les organisations qui ont émis la déclaration sont: Organisations burundaises: Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues (APRODH) Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi (CAFOB) Collectif pour la Promotion des Associations des Jeunes (CPAJ) Confédération des Syndicats du Burundi (COSYBU) Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE) Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC) Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG) Observatoire de Lutte Contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) Organisation pour la Transparence et la Gouvernance (OTRAG) Ligue Burundaise des Droits de l'Homme ITEKA (Ligue Iteka) Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités (PARCEM) Union Burundaise des Journalistes (UBJ) Organisations internationales: Amnesty International (AI) Front Line Defenders Human Rights Watch (HRW) Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) Projet des Défenseurs des Droits Humains de l'Est et de la Corne de l'Afrique (EHAHRDP) Protection International (PI) Organisation mondiale contre la torture (OMCT)